

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

NOVU RIGULAMENTU DI L'AIUTI À PRÒ
DI A GHJUVENTÙ : U PATTU DI A GHJUVENTÙ

NOUVEAU RÈGLEMENT DES AIDES EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE : U PATTU DI À GHJUVENTÙ

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Conseil exécutif de Corse a souhaité ériger la Jeunesse en priorité de l'action de la Collectivité de Corse en mettant en place une politique globale, ambitieuse et innovante, à la hauteur des enjeux.

Cet engagement s'est tout d'abord traduit par la création d'une délégation d'attributions à un membre du Conseil exécutif de Corse et la création d'une direction adjointe dédiée à cette politique publique.

Il est à noter qu'en 2020, seuls 6 conseils régionaux affichaient des documents stratégiques dédiés à la jeunesse et faisaient apparaître ce sujet comme une catégorie à part entière de l'action publique, aux côtés des différentes compétences sectorielles.

La politique globale en faveur de la jeunesse qui découle de cette volonté se décline à travers le Pattu per a Ghjuventù dont la feuille de route a été adoptée à l'unanimité le 27 avril 2018, pour offrir une meilleure lisibilité et adaptation de l'action publique face aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans.

À partir d'orientations stratégiques résolument tournées vers la volonté de faire participer les jeunes eux-mêmes ainsi que tous les acteurs concernés à la définition de cette politique, de nombreuses consultations ont été menées sous la forme d'enquêtes, de caffè citadini, de webinaires et d'Assises de la Jeunesse. Une fois les besoins recensés, et les propositions remontées du terrain, la co-construction s'est poursuivie jusqu'à l'élaboration du plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù.

Ayant donc permis d'associer les principaux bénéficiaires ainsi que tous les indispensables relais et partenaires sans lesquels les politiques de jeunesse ne sauraient être menées, dans le cadre d'une approche plaçant la richesse que représente les jeunes au centre des perspectives d'avenir, transversale et participative, le plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù a été adopté par l'Assemblée de Corse à l'automne 2020.

Il recense les actions existantes, en cours de réalisation, ou restant à développer par la Collectivité de Corse pour les 5 prochaines années. Il reste toutefois évolutif pour tenir compte d'éventuels nouveaux besoins émanant des jeunes, dans l'idée d'une amélioration continue du service public.

Les thématiques centrales que je vous propose en ce début de mandature, afin de donner aux outils élaborés et au chemin parcouru leur pleine mesure, sont désormais la territorialisation des politiques de jeunesse et le « pouvoir d'agir » des jeunes.

Il est en effet ressorti de l'enquête menée en 2020 auprès de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale de Corse, qu'il était nécessaire de proposer un soutien aux communes et EPCI désireux de porter des projets pour leur jeunesse. Malgré les efforts de tous, il semble que la méconnaissance des différentes aides et dispositifs dédiés aux jeunes sont l'écueil principal de la mise en œuvre de nos politiques de jeunesse, la déclinaison de celles-ci au plus près des besoins des territoires apparaît comme une réponse particulièrement adaptée.

Par ailleurs, un meilleur accompagnement et soutien à l'initiative des jeunes est apparu comme essentiel. De nombreuses mesures et moyens restent en effet non consommés, faute de jeunes porteurs de projets. Dans cette époque douloureuse et incertaine, pouvoir être force de proposition, réunir assez de confiance pour aller vers nos dispositifs n'est pas chose aisée. Nous souhaitons être auprès des jeunes et de nos partenaires d'une façon plus affirmée pour que ceux-ci puissent pleinement s'emparer de leur « pouvoir d'agir » pour construire la société de demain.

Afin de mettre en œuvre les actions restant à réaliser et poursuivre celles déjà engagées, il vous est donc proposé de réviser le règlement des aides en faveur de la jeunesse voté pour la première fois en 2019.

Ce nouveau cadre règlementaire s'inscrit dans la dynamique exposée ci-dessus et se veut être l'un des outils de la mise en œuvre du Pattu per a Ghjuventù et de son plan d'actions. Avec cette nouvelle déclinaison du règlement des aides et notre volonté de mettre la jeunesse au premier rang des acteurs, le présent règlement marque le changement de nom du Pattu. Il ne s'agit désormais plus du Pattu per a Ghjuventù, mais du Pattu di a Ghjuventù. Son ambition est d'une part de proposer une contractualisation avec les collectivités locales, pour décliner le Pattu au sein des territoires désireux de développer une politique en faveur de la jeunesse correspondant aux besoins recensés, et d'autre part, d'offrir aux jeunes davantage de moyens pour agir sur et pour leurs territoires.

I. Recensement des besoins et premières réponses apportées

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et désormais inscrite dans le code général des collectivités territoriales à l'article L. 1111-9 II 4°, instituant les régions comme cheffe de file des politiques de jeunesse sur leur territoire, constitue le cadre de l'action de la Collectivité de Corse.

Depuis l'adoption de la feuille de route du Pattu per a Ghjuventù en avril 2018, la Collectivité de Corse a mené une large concertation associant les jeunes et l'ensemble des parties prenantes agissant pour les jeunes sur le territoire insulaire.

Les jeunes de 11 à 30 ans, les acteurs associatifs et institutionnels et les EPCI ont tous été amenés à s'exprimer sur les problématiques rencontrées par les jeunes corses à travers différentes formes :

- les caffè citatini : organisés du 15 mai au 5 juin 2018 entre Aiacciu, Bastia, Bunifaziu, Corti et Lisula, une centaine de jeunes entre 16 et 30 ans ont ainsi pu échanger leurs idées avec des élus (du Conseil exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse, élus locaux) et avec des experts (agents de la Collectivité, acteurs

extérieurs...), dans un contexte égalitaire,

- les Assises de la Jeunesse organisées à Corti en 2019, qui ont réuni plus de 300 participants et en version « numérique » en 2020 pour répondre aux contraintes sanitaires,
- les réunions du COTECH du Pattu per a Ghjuventù, qui regroupe les directions opérationnelles de la Collectivité de Corse qui ont en charge les dispositifs et aides dédiés aux jeunes de 11 à 30 ans,
- l'enquête EPCI menée par la direction adjointe en charge de la jeunesse de la Collectivité de Corse. Elle a permis de rencontrer les 19 EPCI et 2 PETR de Corse au cours de l'année 2020, afin de recenser les actions menées pour les jeunes sur leur territoire et d'évaluer leurs besoins en matière d'actions, de projets et de politique globale pour et avec les jeunes,
- l'accompagnement des acteurs concernés du territoire, tant associatifs qu'institutionnels, dans le montage et le soutien financier de leurs projets et actions en faveur des jeunes,
- d'autres temps de dialogue entre l'institution et les jeunes, mais aussi les acteurs, à travers divers modes de consultation : enquêtes, rencontres, témoignages...

Pour faire face aux besoins émergents suite à la crise sanitaire et répondant aux consultations réalisées auprès des partenaires associatifs et institutionnels, la Collectivité de Corse a déjà proposé un certain nombre de solutions/ réponses :

- la déclinaison opérationnelle du plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù, adopté en novembre 2020, qui recense 34 fiches actions en faveur de la jeunesse. Elles se déclinent en un peu plus de 200 actions, réparties entre les 5 objectifs. Au moment du vote en 2020, 69 actions étaient inscrites « à créer », 106 étaient « en cours » et 35 existaient déjà.

Entre mars et juin 2021, on constate une nette évolution de l'avancement des actions, puisque 26 actions restent à créer. Les autres sont opérationnelles ou en cours d'étude et de développement :

- la production du guide des aides en faveur de la jeunesse de la Collectivité de Corse, désormais disponible sur le site www.ghjuventu.corsica,
- la création et l'animation d'un réseau d'acteurs de jeunesse, officialisé par la signature de la Charte des acteurs de jeunesse, adoptée en novembre 2020 par l'Assemblée de Corse, portant les objectifs communs entre la Collectivité de Corse et ses partenaires, qui regroupe aujourd'hui une quarantaine d'associations et de collectivités locales,
- la mise en œuvre des actions d'information jeunesse, dans toutes les dimensions prévues dans le cadre du transfert de la compétence par la loi de 2002 qui précise que les compétences « de l'information jeunesse et de l'éducation populaire » sont transférées et inscrites dans le CGCT article L. 4424-8.

Elles comportent :

- ° un accueil du public et un accueil téléphonique 5 jours/7.

Les contacts cumulés pour une année représentent en moyenne 400 interactions.

Pour l'année 2020, particulière, l'accueil téléphonique a été prépondérant.

° les actions pédagogiques (ateliers au sein des établissements scolaires, lieux associatifs et évènementiels) ont concerné plus de 1 000 jeunes, pour 63 interventions en 2020, qui pourtant était une année difficile compte tenu du contexte.

- le soutien financier apporté aux jeunes, aux acteurs de Jeunesse et aux collectivités qui agissent pour les jeunes :

° l'aide au permis Prima Strada attribuée en contrepartie de 20h de bénévolat.

Depuis son lancement en avril 2019, environ 300 dossiers de candidatures ont été déposés, plus de 200 jeunes ont déjà été soutenus et 4 000 heures d'engagement bénévole ont été effectuées dans des structures associatives ou des collectivités,

° le soutien aux projets associatifs : depuis 2019, une quarantaine de projets portés par des associations de l'ensemble du territoire ont été soutenus pour un montant de plus de 400 000 €,

° les Contrats Éducatifs Locaux (CEL) : 23 contrats soutenus chaque année pour un montant annuel de 360 000 €. Actuellement, 150 communes sont bénéficiaires d'un CEL,

° les bourses « Ghjovani in Mossa » qui ont permis de soutenir une dizaine de projets portés directement par les jeunes, dans des thématiques diverses telles que la sensibilisation au handicap, la solidarité internationale ou encore l'Art et la Culture.

II. 2021-2027 : poursuite de la déclinaison opérationnelle du plan d'actions sur tout le territoire

Il est à présent nécessaire de poursuivre la dynamique engagée et de décliner le plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù sur l'ensemble du territoire.

D'une part, la Direction Adjointe de la Jeunesse a organisé en novembre 2021 les « Scontri per a Ghjuventù » qui se sont déroulés sur 4 territoires.

Ces rencontres viennent en réponse aux attentes et besoins exprimés par les EPCI et par les acteurs de jeunesse lors des différentes consultations menées en 2020.

Elles visaient à renforcer les liens avec tous les acteurs et les jeunes du territoire, à mieux tenir compte de leurs besoins spécifiques, à apporter une dimension territoriale à l'événement annuel des Assises de la Jeunesse et à contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions du Pattu per a Ghjuventù.

Leur ambition était de permettre la concrétisation de projets opérationnels territoriaux qui pourront être financés ou co-financés par la Collectivité de Corse.

Pour ce faire, lors de chaque rencontre territoriale, 3 axes de travail ont été développés, déclinés en ateliers collaboratifs (NB : le choix des actions a été déterminé en amont par les acteurs locaux, associatifs et les jeunes, à partir du plan d'action du Pattu per a Ghjuventù).

Par ailleurs, en plus du soutien financier au milieu associatif et de l'animation du réseau d'acteurs jeunesse déjà existant, la déclinaison opérationnelle du Pattu se dessine à travers les nouvelles mesures du Règlement des aides en faveur de la

jeunesse qui sont :

- la territorialisation de la politique de la jeunesse en soutenant les communes et EPCI qui souhaitent s'engager pour leur jeunesse,
- l'envie d'agir des jeunes en leur mettant le pied à l'étrier et en les accompagnant dans les projets qu'ils penseront et qu'ils porteront.

A. Territorialiser la politique en faveur de la jeunesse

La Collectivité de Corse souhaite soutenir les collectivités locales (communes, EPCI...) qui mettent en œuvre des actions ou projets à destination des jeunes, en coordonnant les politiques de jeunesse des EPCI et menant un dialogue annuel avec les jeunes corses.

L'enquête menée par la Direction adjointe de la Jeunesse en 2020, dont les résultats ont été présentés à la Chambre des Territoires le 8 février 2021, a fait remonter les besoins suivants :

- allouer un soutien financier aux EPCI et aux PETR afin de construire des projets,
- proposer un soutien en matière de formation et d'accompagnement technique.

Pour soutenir les projets qui émergeront des « Scontru per a Ghjuventù » et poursuivre le soutien financier des activités hors temps scolaire sur l'ensemble de l'île, il est proposé une contractualisation aux EPCI leur permettant de développer l'engagement, la participation des jeunes sur leur territoire, les informer sur les aides disponibles et construire des projets répondant à leurs besoins.

La territorialisation de l'action de la Direction adjointe de la Jeunesse se définit ainsi par les modalités d'accompagnement qui sont proposées aux collectivités qui souhaitent développer leur politique jeunesse :

- un accompagnement pour un diagnostic jeunesse du territoire, - une offre de service pour une information jeunesse généralisée, - un appui à l'ingénierie de projets avec et pour les jeunes.

Parallèlement, pour chaque EPCI, sera proposée la signature d'un ou plusieurs contrats jeunesse territoriaux, soutenant financièrement les activités hors temps scolaire destinées aux enfants et jeunes de 6 à 30 ans (cf. Annexes 2 et 3).

Ces contrats seront signés avec l'EPCI directement ou avec une ou plusieurs communes ou associations du territoire qui porteront le programme d'activités sur un territoire défini. L'objectif étant de couvrir l'ensemble du territoire d'ici 2025 (cf. Annexe 4 Couverture territoriale CEL 2021).

La collaboration avec les territoires s'illustre également par le dispositif nouveau de soutien direct aux collectivités locales (communes, EPCI...) qui mettent en œuvre des actions ou projets à destination des jeunes, jusqu'à présent seulement accessible aux associations.

Ce soutien pourra aussi relever de projets d'investissements pour la réhabilitation ou l'équipement de lieux et d'espaces dédiés aux jeunes, tels qu'un point d'Information

Jeunesse, un point accueil écoute Jeunes, une maison des jeunes multisites ou encore un bar jeunes citoyens. Cet appui sera favorisé dans les cas où les jeunes du territoire seront associés au projet.

B. Donner l'envie et le pouvoir d'agir aux jeunes

En complément des aides déjà existantes, le soutien aux jeunes se définit à travers différentes nouvelles aides individuelles :

- le dispositif Ghjovani in Mossa « Scumessa d'avvene » : qui permet désormais aux 18-30 ans d'expérimenter ou de créer un projet entrepreneurial avec une perspective de création d'emploi à moyen terme,
- les bourses « Animazioni » : octroyées sous condition pour la prise en charge d'une partie du coût de la formation pour les Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur (BAFA et BAFD) et Brevet National de Sécurité et de Sauveteur Aquatique (BNSSA) afin d'encourager l'engagement et la prise d'autonomie chez les jeunes de 16 à 30 ans,
- les bourses « Mobighjovani » : pour la mobilité internationale qui viennent en complément des conventions déjà existantes entre l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), France-Volontaires, Eurodyssée et la Collectivité de Corse. Cette aide financière couvre une grande partie des frais de déplacements non pris en charge dans ces conventions afin de supprimer l'obstacle financier pour un jeune désireux de tenter une expérience à l'étranger,
- le prix « M'impegnu per l'avvene » : toujours dans l'objectif d'encourager l'engagement des jeunes, un concours sera organisé chaque année pour valoriser et reconnaître cet engagement dans des domaines très variés : culture et loisirs, sport, action de solidarité de proximité, humanitaire, défense des droits, citoyenneté, éducation, mise en valeur du patrimoine, environnement, etc.

Dans le prolongement de la volonté du Pattu per a Ghjuventù de renforcer la participation des jeunes dans la construction des politiques publiques locales, les modalités de création d'un budget participatif seront étudiées avec l'Assemblea di a Ghjuventù. Ces moyens, qui seront gérés directement par les jeunes, pourraient permettre de placer notre jeunesse au cœur des politiques publiques locales en lui permettant de concrétiser des projets.

Il est à noter que le présent règlement s'inscrit dans la politique globale de la Collectivité de Corse en faveur des jeunes menée par les différentes directions opérationnelles (santé, social, culture et patrimoine, transports, mobilité, environnement...). L'ensemble de ces aides sont répertoriées sous la forme d'un guide des aides jeunesse (cf. Annexe 5).

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter le nouveau règlement des aides en faveur de la Jeunesse de la Collectivité de Corse présenté en annexe 1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.